

 <small>L'expertise des soins complexes et coordonnés à domicile</small>	PROTOCOLE PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES « Gouttelettes » et « Air »	Codification : HYG ENV-PTC 05	Création : 10/08/2011
		Version : 3.2	Mise à jour : 14/04/2022

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

Historique du document

Version	Date	Rédacteur	Modifications
V0.0	07/06/09	R. MENNESSIER	Création
V1.1 à V1.4	-	-	-
V2.1	-	-	-
V3.1	10/07/2018	CLIAS	Actualisation des précautions complémentaires respiratoires
V3.2	14/04/2022	C. BOSSON	Actualisation du terme Médecin coordonnateur (Médecin praticien) en médecin praticien HaD

Tableau de validation

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
S. PEREZ - CGRAS	B. OPOCZYNSKI	CLIAS
10/07/2018	10/07/2018	10/07/2018
		

1. Objet

Ce protocole concerne les précautions à **appliquer EN COMPLEMENT DES PRECAUTIONS STANDARD** afin de prévenir la transmission par gouttelettes de salive ou de sécrétions des voies aériennes supérieures de certains micro-organismes. Ce protocole réunit donc les précautions complémentaires « gouttelettes » et « air ».

2. Professionnels concernés





Tous les professionnels de santé intervenant auprès du patient

3. Modalités

Indications : Infections respiratoires (enfants, nourrissons), coqueluche, grippe saisonnière, méningite bactérienne, oreillons, pneumonies bactériennes (Mycoplasma pneumonie, Streptocoque A (enfant), Haemophilus influenzae (enfant)), rubéole, scarlatine, bronchiolite.

Qui ?	Quand ?	Quoi ?	Comment ?
Le Médecin praticien ou l'IDEC	Dès connaissance de l'agent infectieux	Informar le med traitant	Contactar le médecin traitant par téléphone, fax ou autre contact Tracer l'information dans AnthADine
Le Med traitant	Dès connaissance de l'agent infectieux	Définir les précautions	Prescrire les précautions et leur durée
L'IDEC /AS	Dès connaissance de l'agent infectieux	Diffuser l'information	<ul style="list-style-type: none"> •Prendre contact avec l'entourage du patient (téléphone, visite à domicile) et l'informer des précautions déployées •Appeller l'AS chargée des soins •Appeller les IDEL et tracer l'information dans DPA Structure. •Informar les partenaires : cocher type de précaution sur support dédié <ul style="list-style-type: none"> •Tracer l'information ET sa diffusion dans AnthADine. •Informar le prestataire : tracer sur le bon de commande Cocher les précautions prescrites

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

	<p>A chaque commande de DM</p> <p>A chaque renouvellement lettre de mission</p> <p>Lors du transfert patient</p> <p>Lors du décès</p> <p>Dès connaissance de l'information</p> 	<p>Tracer l'information dans DPA chevet</p>	<p>Préciser le statut infectieux et les précautions prescrites sur fiche de liaison et le support de retrait DM</p> <p>Informez l'organisme de transport choisi par la famille et le tracer dans AnthADine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insérer le PTC précaution RESPIRATOIRE dans DPA CHEVET • Coller l'étiquette avec pictogramme « précaution RESPIRATOIRE » sur couverture DPA chevet • Equiper le domicile des DM des protections nécessaires
<p>L'IDEC / AS</p>	<p>Dès connaissance de l'information si BMR</p>	<p>Informez le patient et son entourage</p>	<p>Rappeler les règles d'hygiène à domicile Remettre au patient la plaquette d'information BMR</p>
<p>Tous les intervenants /</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant un contact avec le patient, • Avant un geste aseptique • Après un risque d'exposition à un produit biologique d'origine humaine • Après contact avec le patient • Après contact avec l'environnement du patient <p>Et après contact avec l'environnement proche du patient</p>	<p>Hygiène des mains</p> 	<p>Se référer à la fiche technique « hygiène des mains » insérée dans le DPA chevet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier la désinfection des mains par FHA
	<p>Si contact avec liquides biologiques, peau lésée, risque AES</p>	<p>Port De gants</p> 	<p>Idem précautions standard</p>
	<p>Dès connaissance de l'information Lors des soins effectués à moins d'un mètre du patient ET SI risque de</p>	<p>Port de blouse avec : tabliers,</p> 	<p>Idem précautions standard ET</p> <p>Port d'un masque chirurgical</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par les professionnels et toute personne intervenant auprès du patient/résident (visiteurs, professionnels bénévoles...) - Dès l'entrée dans la chambre : d'un patient atteint ou suspect d'une affection respiratoire

 <small>L'expertise des soins complexes et coordonnés à domicile</small>	PROTOCOLE PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES « Gouttelettes » et « Air »	Codification : HYG ENV-PTC 05	Création : 10/08/2011
		Version : 3.2	Mise à jour : 14/04/2022

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

Tous les soignants	projection (aspiration, trachéale, toux, ...) Après le soin	lunettes, masque	Port d'un masque type FFP2 + lunettes de protection <ul style="list-style-type: none"> • Par les professionnels Seulement si manœuvre invasive avec risque d'exposition à des microorganismes par aérosolisation (Kiné respiratoire, extubation, aspiration...) Friction hydro-alcoolique avant et après pose / retrait du masque Porter la sur blouse (ou tablier plastique à usage unique) des lunettes de protection, charlotte. Eliminer les lunettes, la charlotte et le tablier plastique dans un sac jaune DASRI
	Dès mise en place des précautions complémentaires respiratoires	Gérer les excréta	Idem aux précautions standard
	Dès mise en place de précautions complémentaires respiratoires	Entretien le matériel et surfaces souillées	Idem précautions standard ET <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'usage unique (stockage raisonné dans la chambre) ou matériel dédié au patient dans sa chambre • Ne pas jeter systématiquement le consommable non utilisé – • Bio nettoyage de l'environnement proche du résident avec un détergent-désinfectant au moins une fois par jour <ul style="list-style-type: none"> • Port d'un masque chirurgical du professionnel si présence du patient dans la pièce – • Pas de traitement spécifique pour la vaisselle
IDEC / AS	Lors de visite à domicile	Gérer le stock DM au chevet du patient	Adapter l'approvisionnement en DM selon besoins estimés en soins et nombre d'intervenants
Professionnel de santé	Avant enlèvement et transport par un tiers	Gérer les prélèvements biologiques	Transporter dans un emballage étanche et fermé de type sac plastique
Le médecin traitant	En fonction du micro-organisme et d'un résultat de bilan biologique normal	Lever les précautions complémentaires	Prescrire l'arrêt des précautions respiratoires
L'IDEC	Dès connaissance de l'information	Transmettre l'information	Appeler tous les professionnels intervenants auprès du patient.
L'AS et /ou l'IDEL / IDEC	Dès connaissance de l'information	Arrêter les précautions	Barrer l'étiquette « précautions » et informer le patient et/ou son entourage
Tous les soignants	Dès connaissance de l'information	Gérer le matériel et l'environnement du patient	Réaliser un nettoyage et une désinfection avec une lingette détergente désinfectante du plan de travail et des DM réutilisables
Le médecin de l'EOH	En synthèse en suivant l'identification du patient nécessitant une précaution complémentaire contact	Vérifier la prescription dans AnthADine de précautions complémentaires	Vérifier la traçabilité dans AnthADine des précautions complémentaires à mettre en place
L'IDEC de l'EOH	La semaine suivant la mise en place des précautions	Vérifie la mise en place des précautions recommandées	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier : <ul style="list-style-type: none"> - La présence du PTC dans DPA chevet - La mise en place des DM nécessaires aux précautions complémentaires Le cas échéant, la mise à disposition au domicile du patient de l'information BMR

 <small>L'expertise des soins complexes et coordonnés à domicile</small>	PROTOCOLE PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES « Gouttelettes » et « Air »	Codification : HYG ENV-PTC 05	Création : 10/08/2011
		Version : 3.2	Mise à jour : 14/04/2022

Attention : Document révisable à tout moment, doit être comparé à la dernière version en cours sur le réseau informatique.

			<ul style="list-style-type: none"> • Tracer sur la check list information IDEL à l'admission ou check list visite de suivi les actions réalisées
L'AS et/ou l'IDEL / IDEC	A la sortie d'HAD du patient	Eviter contamination du risque infectieux	<ul style="list-style-type: none"> • Retirer tous les documents traçants la prise en charge dans DPA CHEVET pour les rapporter à l'HAD. • Eliminer le classeur rouge et ses intercalaires dans les DASRI .

4. Evaluation

- FSEI
- Audit mensuel

5. Références

- Recommandations Précautions complémentaires « Gouttelettes et Air » Septembre 2017
- Guide pour le choix des désinfectants : produits de désinfection chimique pour les dispositifs médicaux, les sols et les surfaces, SF2H, janvier 2015
- Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : Air ou Gouttelettes, SF2H, mars 2013
- Avis et rapports, Survenue d'un ou plusieurs cas de gale, Conduite à tenir, HCSP, 9 novembre 2012
- Survenue de maladies infectieuses dans une collectivité. Conduites à tenir, HCSP, septembre 2012
- Conduite à tenir devant une ou plusieurs infections respiratoires aiguës dans les collectivités de personnes âgées, HCSP, juillet 2012

6. Documents associés

- Protocole "Hygiène des mains"
- Protocole " Hygiène de l'environnement du malade"
- Fiche technique "Friction hydro alcoolique des mains"
- Fiche technique "Lavage antiseptique des mains"
- Fiche technique "Lavage simple des mains"
- Fiche Technique CAT en cas d'AES
- FE grille d'évaluation des précautions complémentaires « respiratoires »
- FE Aide à la prescription des précautions complémentaires
- Planche d'étiquette logo « Précautions gouttelettes et Air »

7. Abréviations – définitions

AES : Accident exposition au sang
AS : Aide-soignante
BMR : Bactérie multi-résistante
CAT : conduite à tenir
DASRI : Déchets à risque infectieux
DM : dispositifs médicaux
DPA : dossier patient
EPI : Equipement de protection individuelle
FHA : Friction hydro-alcoolisée
FSEI : Formulaire de signalement événement indésirable
HAD : Hospitalisation à domicile
IDEC : infirmière coordinatrice
IDEL : infirmier libéral
PTC : protocole
FFP2 : Masque de protection individuelle, dit « bec de canard »